



PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL 10 JUIN 2015

Etaient convoqués:

- MM. les Présidents des Clubs de Pro A et de Pro B ;
- MM. les Personnalités qualifiées de la LNB ;
- MM. les Représentants de la FFBB ;
- M. le Représentant des Entraîneurs des clubs de la LNB ;
- M. le Représentant des Médecins des Clubs de PRO A et de PRO B ;
- M. le Représentant de l'Union Nationale des Arbitres ;
- M. le Représentant des Joueurs de Haut Niveau ;

▪ Etaient présents : Pro A

SOM BOULOGNE
JL BOURG BASKET
ELAN SPORTIF CHALONNAIS
CHAMPAGNE CHALONS REIMS
CHOLET BASKET
JDA DIJON BASKET
BCM GRAVELINES DUNKERQUE
STB LE HAVRE
LE MANS SARTHE BASKET
ASVEL LYON-VILLEURBANNE
JSF NANTERRE
ORLEANS LOIRET BASKET
PARIS-LEVALLOIS
E.B PAU-LACQ-ORTHEZ
SPO ROUEN
STRASBOURG IG

Représenté par :

M. J-Pierre DESGARDIN
M. Julien DESBOTTES
M. Dominique JUILLOT
M. Michel GOBILLOT
M. Patrick CHIRON
M. Thierry DEGORCE
M. Christian DEVOS
M. Thierry PICARD
M. Christophe LE BOUILLE
M. Gaëtan MULLER
M. Jean DONNADIEU
M. Laurent LHOMME
M. Jean-Pierre AUBRY
M. Didier REY
M. Yvan GUEUDER
M. Martial BELLON

Nombre de membres représentant les clubs de Pro A à cette Assemblée : 16

Nombre de membres absents excusés : 2 clubs : LIMOGES CSP – SLUC NANCY soit 32 voix pour les votes et 32 voix pour les élections.

▪ **Etaient présents :** Pro B

ANTIBES SHARKS
BOULAZAC BASKET DORDOGNE
ETOILE CHARLEVILLE-MEZIERES
ASC DENAIN VOLTAIRE P.H.
A.L.M. EVREUX
BC ORCHIES
HYERES-TOULON VAR BASKET
LILLE METROPOLE BASKET
SASP SAINT QUENTIN B.B.

Représenté par :

M. Freddy TACHENY
M. Jacques AUZOU
M. Luc TORRES
M. Alain PLACE
M. André ROSTOL
M. Christophe BERNARD
M. Roland PALACIOS
M. Servais TOMAVO
M. Patrick DUPUY

Nombre de membres représentant les clubs de Pro B à cette Assemblée : 9

Nombre de membres absents excusés : 9 : AIX-MAURIENNE SAVOIE BASKET - ANGERS BASKET CLUB - AS MONACO BASKET - PROVENCE BASKET - ESSM LE PORTEL - HERMINE DE NANTES - POITIERS BASKET 86 - CHORALE DE ROANNE - BC SOUFFELWEYERSHEIM soit 9 voix pour les votes et 9 voix pour les élections.

▪ **Les personnalités qualifiées désignées par les clubs :**

Etaient présents : M. BERAL
M. DIOUMASSI
M. GUERIN
M. MULLER

Etaient absents excusés : M. BEYINA
M. LEMASSON
M. PHILIPPEAU

▪ **Les personnalités qualifiées désignées par la FFBB :**

Etaient présents : M. DAO

Etaient absents excusés : M. GREGOIRE
M. MAILHABIAU

Nombre de personnalités qualifiées présentes à cette Assemblée : 5 soit 5 voix pour les votes et 5 voix pour les élections.

▪ **Les Représentants du Comité Directeur de la FFBB à l'Assemblée Générale :**

Etait présent : M. JEHANNO

Etaient absents excusés : M. SALMON
M. MERLIOT
M. LEGNAME

Nombre de membres de la FFBB présents à cette Assemblée : 1 soit 2 voix pour les votes et 2 voix pour les élections.

▪ **Le représentant des entraîneurs :**

Etait présent : M. RUIZ

▪ **Le représentant des joueurs :**

Etait absent excusé : M. PASSAVE

▪ **Le représentant des médecins de clubs :**

Etait présent : **M. RESTOUT**

▪ **Le représentant des arbitres :**

Etait absent excusé : **M. BRETAGNE**

Nombre d'autres représentants présents à cette Assemblée : **2 soit 2 voix pour les votes et 2 voix pour les élections.**

▪ **Assistaient à la réunion :**

M. SIUTAT	Président FFBB
M. MELLOOTTE	Président de la Commission Juridique et de Discipline
Mme LOMBARD	Directrice Générale LNB
M. MEZIANE	Directeur des Opérations Sportives
M. PAILLETTE	Conseiller aux Opérations Sportives
M. MOLINA	Conseiller en Droit Social
Melle DVORSAK	Contrôleur de Gestion
M. TROPRES	Directeur Com-Marketing-Evènementiel
M. SEVAUX	Medias et Internet
Mme SPINETTE	Assistante LNB
Melle LUIS	Assistante LNB

En application de l'article 7 des statuts, l'Assemblée Générale ne peut valablement délibérer que si, au moins, la moitié des membres qui la composent, totalisant 50% du nombre total des voix, est présente ou représentée.

33 Membres sur 54 représentant 50 voix sur 76 voix sont présents. Pour les élections, ces 50 voix peuvent s'exprimer conformément aux statuts.

L'Assemblée Générale peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

Procès-Verbal

M. Alain BERAL, Président de la Ligue Nationale de Basket souhaite la bienvenue aux Membres de l'Assemblée Générale ainsi qu'à M. Jean-Pierre SIUTAT, Président de la FFBB qu'il remercie de sa présence.

Après les allocutions de MM. BERAL et SIUTAT qui sont très applaudies, le Président est informé que le quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer après que le décompte des voix ait été validé par le Vice-Président en charge du Secrétariat Général, M. Jean-Marc JEHANNO.

1. Ouverture de l'Assemblée Générale par le Président M. Alain BERAL et présentation du bilan écoulé 2011-2015 :

Pendant ce mandat écoulé, la LNB a mené une véritable **réflexion** autour de son **ADN**, son **produit** et ses **valeurs**. Ce travail de fond a permis **de commencer à augmenter ses recettes** marketing et commerciales par la mise en place **d'outils marketing** (plateforme média...) et de **temps forts uniques** dans le sport français en salle :

- Assurer en permanence la promotion des valeurs du basket en les définissant ;
- Installation progressive d'une marque « LNB » ;
- Etre actif sur le sujet des équipements (salles) ;
- Etre connecté au monde sportif et au monde politique ;
- Garder « sa Mémoire » (anciens) ;
- Bien gérer.

La LNB a travaillé pour la **professionnalisation des clubs** :

- Commission labels ;
- Dossiers invitations ;
- Cahiers des charges ;
- « Télévisualité » permanente.

UN PRODUIT : le **Championnat** :

- Des salles bien pleines même en ¼ de finales ;
- Un peu plus de hiérarchie ;
- Une percée vers le Sud ;
-

DES EVENEMENTS installés :

- Le Match des Champions pour lancer la saison avec tous les acteurs et un beau Media Day ;
- La « Disneyland Leader's Cup » en février (avec la PRO B) ;
- Le « All Star Game » à Paris, fin décembre - très côté !
- Les Playoffs : 3/5/5 pour la PRO A → un feuilleton bien suivi.

LE CHAMPIONNAT + 1 : l'**Europe** :

- Occupation du terrain Européen : Euroleague – FIBA
- La LNB est « revenue aux affaires »

Les RESSOURCES (LNB) :

- Des droits TV bien renégociés ;
- Des ressources « extérieures » (partenariats LNB) encore faibles mais en forte progression ;
- Ces ressources ont permis de commencer une première évolution de la redistribution vers les clubs ;
- Une très bonne gestion des clubs en PRO A - A parfaire en PRO B (ressources).

2. Approbation du Procès Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 23 septembre 2014

Le projet de ce procès-verbal a été envoyé par voie électronique à tous les membres de l'AG le vendredi 3 octobre 2014.

Un rappel a été fait le 10 octobre 2014 avec pour toute demande de modification une date limite fixée au plus tard au vendredi 17 octobre 2014.

Aucune remarque n'ayant été faite, le Procès-Verbal a été approuvé.

3. Présentation des candidatures au Comité Directeur de la LNB :

- Rappel statutaire en vue des élections des Membres du Comité Directeur :

Mme Christine LOMBARD fait un rappel statutaire sur la composition du Comité Directeur (article 10 des statuts) :

La Ligue Nationale de Basketball est administrée par un Comité Directeur de dix sept membres présidé par le Président de la L.N.B., lui-même élu parmi les dix-sept membres.

L'Assemblée Générale doit élire au Comité Directeur de la LNB conformément à l'article 10 des statuts 5 représentants de clubs de PRO A, 2 représentants de clubs de PRO B, 3 des représentants du Comité Directeur de la F.F.B.B. désignés par lui et siégeant à l'Assemblée Générale de la L.N.B, 4 des personnalités qualifiées siégeant à l'Assemblée Générale de la L.N.B. élues par l'Assemblée Générale, dont une parmi les trois désignées par le Comité Directeur de la F.F.B.B.

Il est également précisé que le Comité Directeur comprend aussi le Président de l'organisation la plus représentative des dirigeants de groupements sportifs membres de la L.N.B, le représentant des joueurs professionnels, désigné par l'organisme le plus représentatif de ceux-ci et le représentant des entraîneurs désigné par l'organisme le plus représentatif des entraîneurs (titulaire d'un diplôme d'état pour l'hypothèse où il est entraîneur).

Enfin, conformément à l'Article 7 des statuts **le vote par procuration n'est pas autorisé** et conformément au titre II (articles 1 et 2) du règlement intérieur concernant le collège des groupements sportifs de PRO A et de PRO B seuls les représentants légaux peuvent prendre part aux votes des groupements sportifs. Il en est de même pour les autres membres de l'Assemblée Générale qui doivent être physiquement présents, interdiction étant faite de donner procuration.

M. MELLOOTTEE, Président de la Commission Juridique et de Discipline, est chargé de contrôler la régularité des opérations électorales.

Celui-ci demande la désignation de deux scrutateurs qui ne soient pas candidats : M. Jean-Marc JEHANNO, Vice-Président en charge du Secrétariat Général de la LNB et M. Thierry PICARD, Président du club du STB LE HAVRE, se portent volontaires.

- Candidats à l'élection :

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE PRO A
5 candidats pour 5 postes à pourvoir**

NOMS	QUALITE
Martial BELLON	Président STRASBOURG I.G. (PRO A)
Patrick CHIRON	Président CHOLET BASKET (PRO A)
Christian DEVOS	Président BCM GRAVELINES (PRO A)
Christophe LE BOUILLE	Président LE MANS SARTHE BASK. (PRO A)
Gaëtan MULLER	Président-Délégué ASVEL BASKET LYON- VILLEURBANNE (PRO A)

**AU TITRE DES REPRESENTANTS DES CLUBS DE PRO B
3 candidats pour 2 postes à pourvoir**

NOMS	QUALITE
Jacques AUZOU	Président BOULAZAC BASKET (PRO B)
Frédéric JOUVE	Vice-Président SHARKS D'ANTIBES (PRO B)
André ROSTOL	Président ALM EVREUX (PRO B)

+ 1 candidat au titre de la PRO B sous réserve approbation AG

Julien DESBOTTES	Président JL BOURG BASKET (PRO A)
-------------------------	--

AU TITRE DES PERSONNALITES QUALIFIEES
3 candidats pour 3 postes à pourvoir

NOMS	QUALITE
Alain BERAL	Personnalité qualifiée de l'Assemblée Générale de la L.N.B.
Christophe GUERIN	Personnalité qualifiée de l'Assemblée Générale de la L.N.B.
Christian LEMASSON	Personnalité qualifiée de l'Assemblée Générale de la L.N.B.

MEMBRES DU COMITE DIRECTEUR
NON SOUMIS AU VOTE

LES REPRESENTANTS ET LES PERSONNALITES QUALIFIEES DESIGNES PAR LE COMITE DIRECTEUR DE LA FFBB POUR SIEGER DANS LES INSTANCES DE LA LNB

3 élus du Comité Directeur Fédéral à la LNB :

M. Jean-Marc JEHANNO (AG + CD + Bureau)

M. Paul MERLIOT (AG + CD)

M. Philippe LEGNAME (AG + CD)

1 personnalité qualifiée :

M. Pierre DAO (AG + CD)

LE PRESIDENT DE L'ORGANISATION LA PLUS REPRESENTATIVE DES DIRIGEANTS DE GROUPEMENTS SPORTIFS MEMBRES DE LA LNB

M. Michel GOBILLOT [Président de l'UCPB](#)

LE REPRESENTANT DES JOUEURS PROFESSIONNELS DESIGNÉ PAR L'ORGANISME LE PLUS REPRESENTATIF DE CEUX-CI

M. J. PASSAVE-DUCTEIL [Président du SNB](#)

LE REPRESENTANT DES ENTRAÎNEURS DESIGNÉ PAR L'ORGANISME LE PLUS REPRESENTATIF DES ENTRAÎNEURS (TITULAIRE D'UN DIPLÔME D'ETAT POUR L'HYPOTHESE OÙ IL EST ENTRAÎNEUR

M. José RUIZ [Président du SCB](#)

- **Vote de l'AG sur la candidature du Président du club de JL BOURG BASKET :**

M. Julien DESBOTTES, Président du club de JL BOURG BASKET, souhaite se présenter au titre des représentants des clubs de PRO B. Or, à ce jour, le club de la JL BOURG BASKET évolue en PRO A (saison sportive 2014-2015 : « le terme de saison sportive s'entend par la période qui commence le 1^{er} juillet d'une année pour se terminer le 30 juin de l'année suivante »)

Les 3 résolutions suivantes sont proposées au vote de l'Assemblée Générale :

Résolution 1 : L'Assemblée Générale Elective réunie le 10 juin 2015 prend acte du fait que le club de la JL BOURG BASKET ne participera pas au vote ce jour pour éviter que le décompte des voix ne soit faussé : un club de PRO A disposant de deux voix, un club de PRO B disposant d'une voix.

Résolution 2 : L'Assemblée Générale Elective réunie le 10 juin 2015 décide d'autoriser la candidature de M. Julien DESBOTTES, Président du club de la JL BOURG BASKET, au poste de membre du Comité Directeur – Collège représentant les clubs de PRO B – alors qu'à ce jour, saison 2014-2015, le club évolue en division PRO A et qu'il devrait être relégué en division PRO B la saison 2015-2016.

Résolution 3 : L'Assemblée Générale Elective réunie le 10 juin 2015 décide qu'en cas d'élection de M. Julien DESBOTTES, Président du club de la JL BOURG BASKET, celle-ci sera validée sous réserve que le club de la JL BOURG BASKET soit effectivement engagé en PRO B la saison 2015-2016 (DNCCG, dossier d'engagement et pas de repêchage en PRO A).

M. MELLOOTTEE donne le résultat du vote :

32 votants (le club de la JL BOURG BASKET ne participant pas au vote) soit 48 voix.

A obtenu :

Résolution 1 : 36 voix → Résolution adoptée à la majorité des voix présentes

Résolution 2 : 41 voix → Résolution adoptée à la majorité des voix présentes

Résolution 3 : 37 voix → Résolution adoptée à la majorité des voix présentes

4. Elections des membres au Comité Directeur de la LNB

- Modalités du vote :

Les modalités du vote sont rappelées aux membres de l'Assemblée Générale :

Conformément au règlement intérieur de la LNB (Titre II article 1er et 2) les pouvoirs et procurations ne sont pas acceptés lors d'une Assemblée Générale Elective et seuls les représentants légaux des clubs peuvent siéger et voter. Il en est de même pour les autres membres de l'Assemblée Générale qui doivent être physiquement présents, interdiction étant faite de donner procuration.

Chaque représentant de clubs de PROA et chaque représentant du Comité Directeur de la FFBB, membre de l'Assemblée Générale, disposent de deux voix.

Les autres membres de l'Assemblée Générale disposent d'une voix.

1^{er} tour :

Chaque membre de l'Assemblée Générale se rend dans la salle de vote, reçoit à son arrivée les enveloppes et les bulletins de vote correspondant aux différentes catégories à élire.

Après un passage dans l'isoloir, chaque membre de l'Assemblée Générale dépose l'enveloppe et le bulletin dans les urnes - au nombre de 3 - et signe la feuille d'émargement.

Il est ensuite procédé au dépouillement des votes par les 2 scrutateurs qui ont été désignés par l'Assemblée Générale.

L'élection du premier tour est acquise à la majorité absolue des suffrages exprimés et des bulletins blancs.

2^{ème} tour :

Si les différents postes ne sont pas pourvus lors du 1^{er} tour, il est procédé à un deuxième tour qui se déroule selon les mêmes modalités que le 1^{er} tour.

L'élection est acquise à la majorité relative des suffrages exprimés et blancs.

- Validité du Vote :

Au 1^{er} tour, la liste nominative des candidats figure sur les bulletins de vote. Les votants effectuent leur choix en rayant le nom des candidats non retenus.

Au deuxième tour les votants doivent inscrire le nom du ou des candidats retenus.

M. MELLOOTTEE indique qu'un bulletin de vote est nul :

- s'il comporte un nombre de noms supérieurs à celui des sièges à pourvoir ;
- s'il comporte des noms des personnes n'ayant pas fait acte de candidatures ;
- s'il comporte une modification quelconque (rature, déchirure, signes de reconnaissance du votant).

Le bulletin est blanc si l'enveloppe est vide ou si aucun candidat n'a été retenu.

Il est ensuite procédé au vote à bulletins secrets :

- Résultats du 1^{er} tour :

M. MELLOOTTEE donne le résultat du vote :

a/ Représentants de PROA :

- **Ont obtenu :**

M. BELLON	48 voix	Réélu
M. CHIRON	48 voix	Réélu
M. DEVOS	48 voix	Réélu
M. LE BOUILLE	48 voix	Réélu
M. MÜLLER	48 voix	Elu

b/ Représentants de PROB :

- **Ont obtenu :**

M. AUZOU	31 voix	Réélu
M. DESBOTTES	26 voix	Elu

- **Ont par ailleurs obtenu :**

M. JOUVE : 9 voix
M. ROSTOL : 20 voix

c/ Personnalités qualifiées :

- **Ont obtenu :**

M. BERAL	48 voix	Réélu
M. GUERIN	48 voix	Réélu
M. LEMASSON	48 voix	Réélu

5. Election du Président de la LNB

Les membres du Comité Directeur de la LNB nouvellement élus se retirent pour proposer à l'Assemblée Générale le nom du candidat à la Présidence de la LNB.

M. Pierre DAO, doyen d'âge du nouveau Comité Directeur, indique que cette instance, à l'unanimité de ses membres, propose à l'Assemblée Générale la candidature de M. Alain BERAL comme Président de la LNB.

Le vote a lieu à bulletins secrets :

M. MELLOOTTEE donne le résultat du vote :

M. BERAL : 50 voix Réélu

M. Alain BERAL est réélu à l'unanimité des présents.

M. Alain BERAL prend la parole et remercie l'Assemblée de la confiance qu'elle vient de lui témoigner pour continuer à conduire « LE PROJET » de la Ligue Nationale de Basket.

Puis, il présente les Axes majeurs du projet 2015 -2019 que l'on peut résumer ainsi :

La LNB doit pérenniser un certain nombre de choses et pousser encore plus :

- *pour la professionnalisation des clubs ;*
- *pour protéger les acquis ;*
- *pour préparer la LNB pour les prochaines échéances 2017 ;*
- *pour s'appuyer sur de nouveaux relais (joueurs / coaches, joueurs NBA, joueurs EDF sans oublier les anciens...);*

- *pour désormais accompagner / aider les clubs à réaliser ce travail de fond afin de passer un cap ;*

La LNB doit pérenniser son plan marketing en :

- *augmentant sa visibilité nationale et en occupant le terrain ;*
- *racontant des histoires (joueurs, coaches et clubs) ;*
- *continuant à proposer une offre de produits innovants ;*

LA LNB 2015/ 2019

Des actions :

- *Réformer autant que nécessaire les formats pour s'adapter aux nouvelles contraintes ;*
- *Pérenniser les recettes de diffusion et rechercher à les développer ;*
- *Recruter de nouveaux partenaires ;*
- *Continuer à former/ protéger nos JFL/ donner de l'expérience sportive à nos espoirs ;*
- *Mettre en place un plan marketing LNB sur le contenu du produit / les joueurs/ les coaches ;*
- *Aider les clubs à augmenter leurs recettes par le marketing ;*
- *Développer le bench marking vertueux ;*
- *Aider à développer les arénas et l'occupation des gros marchés ;*
- **PROFESSIONNALISER** encore et toujours

Des objectifs :

- *Garder un championnat/ des évènements et des playoffs captivants ;*
- *Faire en sorte que les évènements de notre Ligue soient les meilleurs des sports collectifs en salles ;*
- *Communiquer les valeurs fortes et continuer à construire la marque de fabrique de talents ;*
- *Attirer la sympathie et valoriser notre sport par ses Hommes ;*
- *Augmenter les recettes des clubs ;*
- *Etre performants sur la scène européenne ;*
- *Etre La meilleure Ligue PRO A de sport en salle en France ;*
- *Etre la meilleure Ligue PRO B d'Europe.*

M. BERAL termine son intervention en précisant que l'on peut compter sur son engagement, sur son travail, sur son humilité, sur sa rigueur devant la chose décidée. Il remercie l'Assemblée pour tout ce qui a déjà été fait pour le Basket et surtout pour tout ce qui va être fait pour le Basket

Les membres de l'Assemblée applaudissent M. BERAL.

Questions diverses :

Conformément à l'article 5 du Titre II du règlement intérieur de la LNB relatif aux règles applicables à la définition de l'ordre du jour « *Toute demande d'inscription d'une question à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale devra être adressée par lettre RAR, au Secrétariat Général de la Ligue, huit jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale et ce sous peine d'irrecevabilité* ».

Aucune demande n'a été reçue

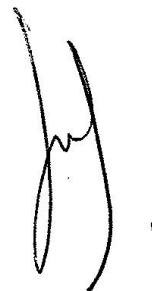
L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. BERAL remercie les participants pour la bonne tenue de l'Assemblée et clôt les débats.

Le Président,



Alain BERAL

Le Secrétaire Général,



Jean-Marc JEHANNO

Le Doyen du Comité Directeur,



Pierre DAO